

L'ENTIER POSTAL

L'ENTIER
POSTAL
JUN 2022
N° 117

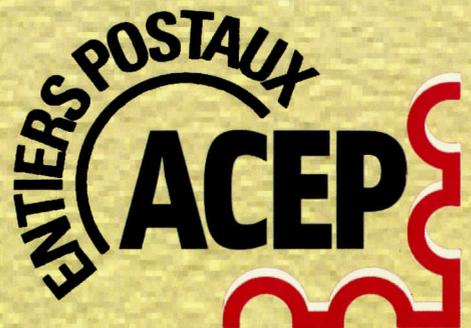
L'ACEP société fédérée (IC-35) fête son centenaire en 2022.



DEUX CARTES POSTALES TIMBRÉES SUR COMMANDE
POUR LE CENTENAIRE DE L'ACEP (PAGE 3)

ACEP

ASSOCIATION FÉDÉRÉE
IC-35 ISSN 0759-1748
MEMBRE DU GAPS



QUAND LES CARTES INTERZONES NE PASSENT PLUS

PAR LAURENT BONNEFOY

Tous les collectionneurs de courrier de la Seconde Guerre mondiale connaissent de nombreux motifs de refus d'acheminement des cartes postales interzones.

Parmi ces cartes revêtues de la fameuse mention « *Inadmis* », terme incorrect d'ailleurs, en voici une (Fig. 1) qui paraît banale et même de qualité passable en raison de la mauvaise frappe de la machine Krag du bureau de Grenoble-Gare ce 4 juin 1941. Le verso (Fig. 2) semble anodin et le texte manuscrit ne dépasse pas les lignes obligatoires. Alors, quelle faute a bien pu commettre son expéditrice pour que cette carte ne soit pas admise à franchir la ligne de démarcation ?

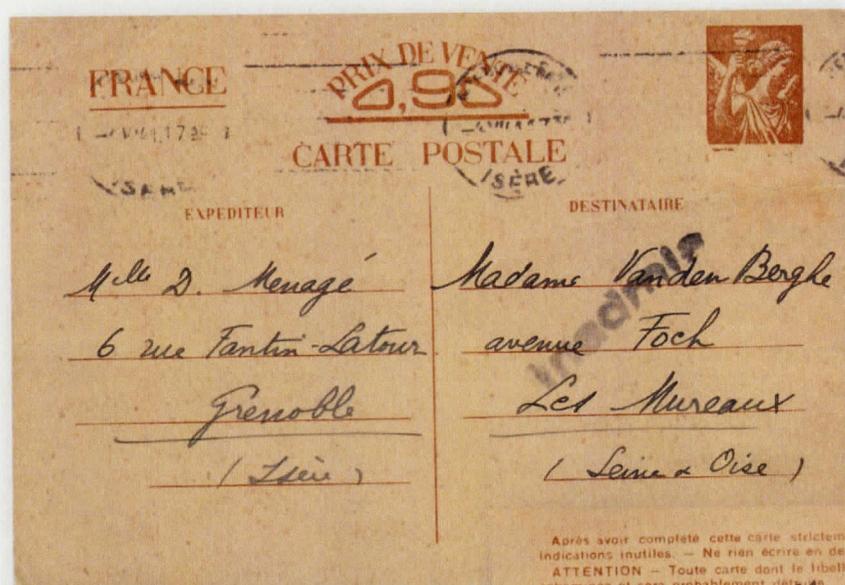


Fig. 1 : recto d'une carte du premier modèle oblitérée Grenoble 4 VI 41

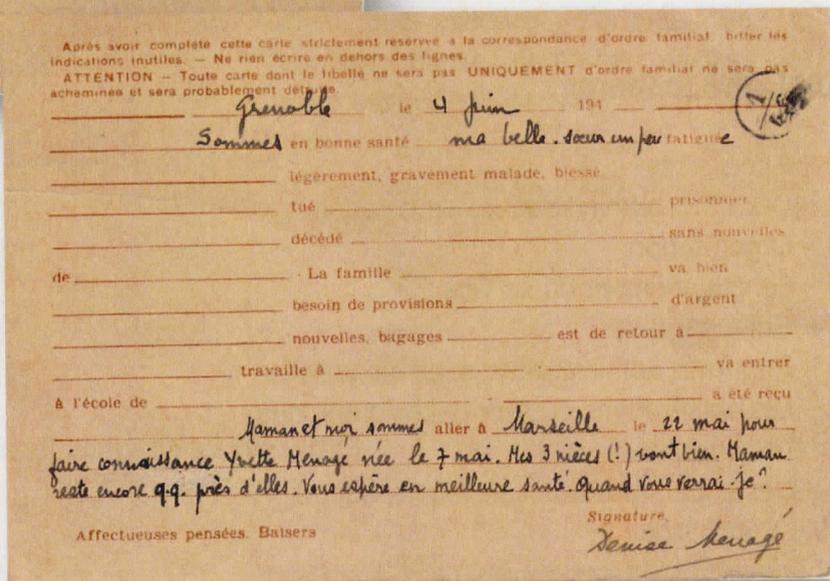
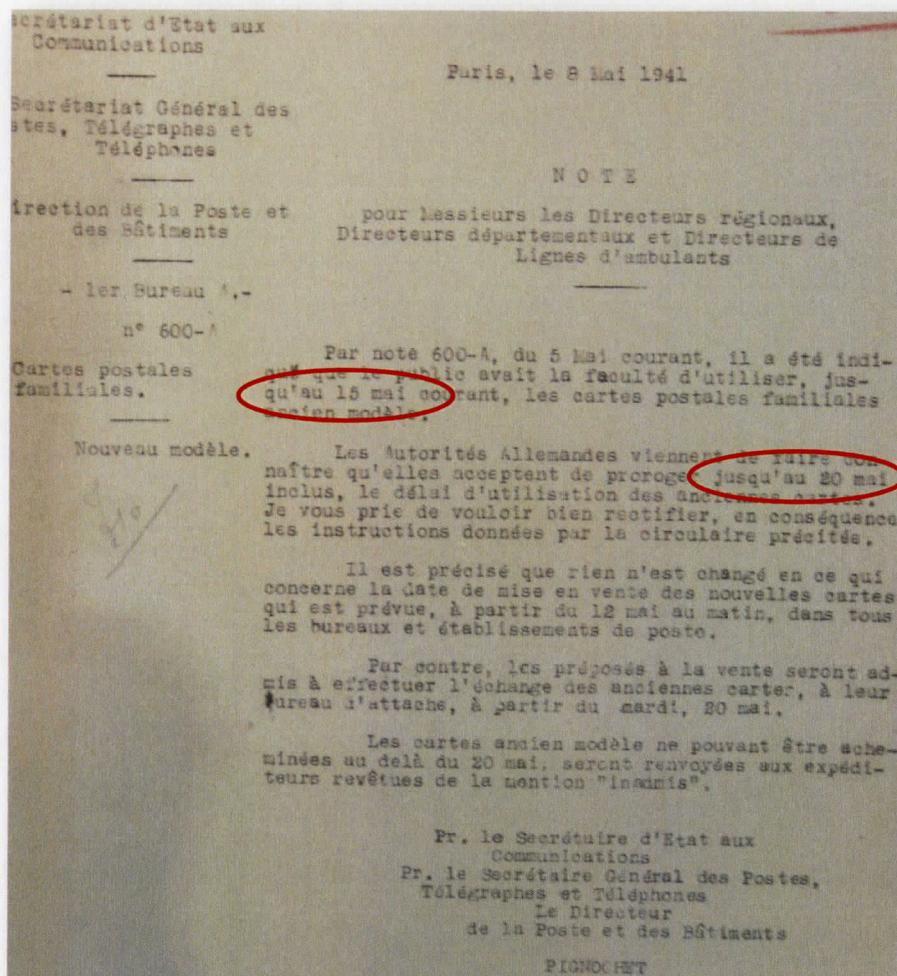


Fig. 2 : verso de la carte du premier modèle daté « 4 juin »

Tout simplement, la date d'utilisation est un peu trop tardive.



En effet, ce premier modèle de carte familiale interzone a été remplacé le jeudi 15 mai 1941, date à laquelle il ne pourrait plus être utilisé, mais serait échangeable avec le second modèle. Cette date a été prorogée au mardi 20 mai 1941 (Fig. 3). Toutefois, l'interdiction d'emploi postérieur ne concernait que les cartes voyageant à l'intérieur de la métropole.

Fig. 3 : note du 8 mai 1941 autorisant l'emploi du premier modèle jusqu'au 15 mai 1941



Le nouveau modèle est apparu le lundi 12 mai. Voici un autre usage tardif (Fig. 4), lui aussi non admis, non pas en raison du texte à caractère plus administratif que familial (Fig. 5), mais parce que ce type de carte a été supprimé dès le 1^{er} août, avec possibilité pour le public de l'employer jusqu'au jeudi 14 août 1941 inclus (Fig. 6), soit un usage d'à peine plus de 3 mois.



Fig. 4 : recto d'une carte du second modèle adressée par la mairie d'Auriac en Corrèze

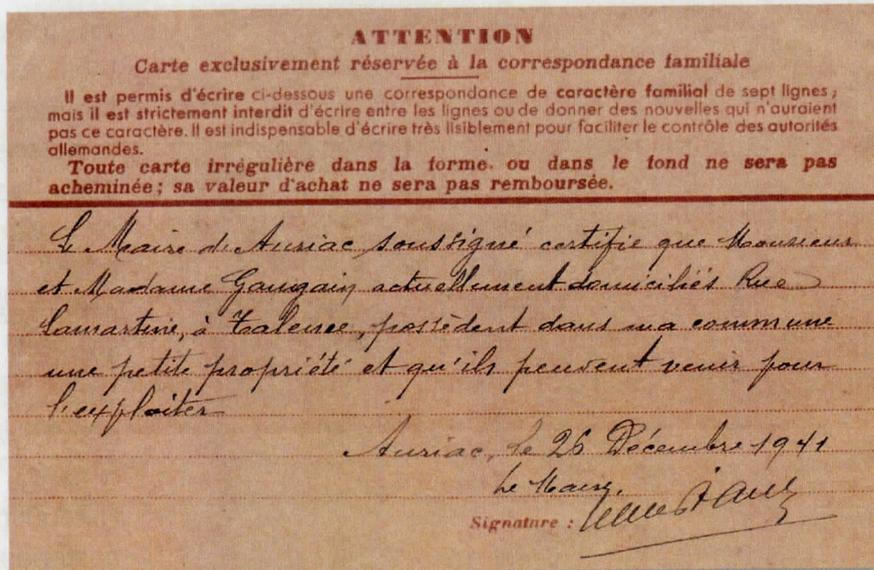


Fig. 5 : verso de la carte du second modèle daté « Auriac, le 26 décembre 1941 »

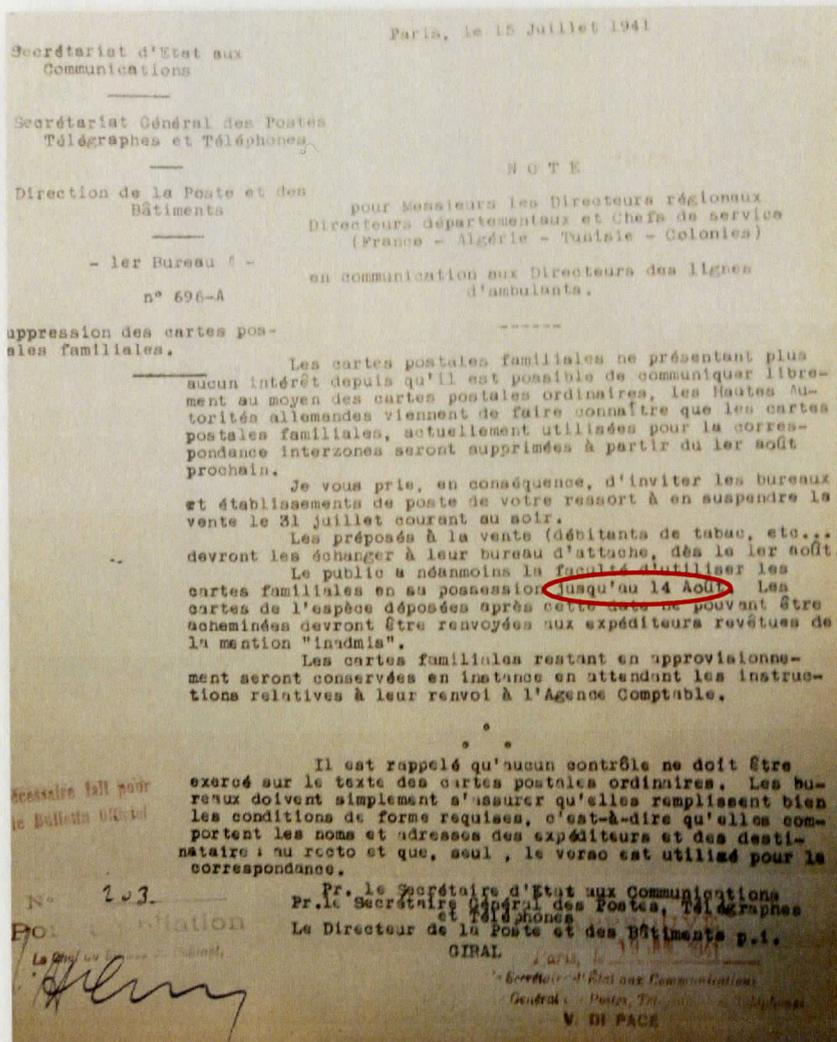


Fig. 6 : note du 15 juillet 1941 annonçant le retrait du second modèle